



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

COMMUNE DE VALRÉAS

Police Municipale

Dossier suivi par Vincent DEFOSSE

Responsable Pôle Sécurité

Tél : 04.90.10.06.60. – Fax : 04.90.37.69.75

Courriel : police@mairie-valreas.fr

PM/VD/LD

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2022-11/152

PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 1^{ère} ou 2^{ème} CATÉGORIE.

■ LE MAIRE DE VALREAS,

- **VU** le code rural et notamment ses articles L211-1 et suivants, D211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants ;
- **VU** la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection de personnes contre les chiens dangereux,
- **VU** l'Arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en vigueur fixant la liste des vétérinaires habilités à réaliser les évaluations comportementales canines en application de l'article L.211-13-1 du Code Rural ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en vigueur fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents ;
- **VU** l'arrêté du Maire n°2020-06/11 du 5 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Franck VIGNE Adjoint délégué à la sécurité ;
- **VU** la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées.

ARRÊTE

- **Article 1** : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à,

NOM : **ROLLAND**

Prénom : **Laetitia**

Propriétaire de l'animal ci-après désigné

Adresse : **15 avenue Clémence et Marius Gras – 84600 VALRÉAS**

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :

MATMUT MONTPELLIER

Numéro de contrat : **980 0024 76300 J 80**

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : **23 juillet 2022 à Madame ROLLAND Laetitia**

Par : le centre canin **Truffes et Moustaches – 84190 VACQUEYRAS.**

Pour le chien ci-après identifié :

Nom : **KAINA**

Race ou type : **Rottweiler noir et feu**

Catégorie : **2^{ème} catégorie**

Date de naissance : **09/12/2021**

Sexe : **femelle**

N° de transpondeur : **250269590362128**

date : **16/03/2022**

Vaccination antirabique effectuée le : **16/03/2022**

par : **Docteur Catherine PARENT.**

Evaluation comportementale effectuée le : 22/11/2022

par : **Docteur vétérinaire PARENT Catherine – 84600 VALRÉAS**

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- ✓ De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- ✓ De la vaccination antirabique du chien.

- Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la Mairie du nouveau domicile.

- Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour l'animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du conseil n°998/2003 du 226 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article premier.

- Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux et Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit sur le recueil des actes administratifs de la commune, affiché sur les lieux de mise en place des signalisations et dont ampliation sera adressée :

- à l'intéressé.

Fait à Valréas, le 30 novembre 2022

Pour le Maire,
Par délégué,
L'Adjoint délégué à la sécurité,
Franck VIGNE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication sur le site internet de la ville le : **L- 5 DEC 2022**